COMITÉS DE SUIVI
DE QUESTERRE

Compte rendu de la rencontre du comité de suivi nº 4 Bécancour-Ouest

QUESTERRE

8 décembre 2010

Table des matières

Table des matières 1

Informations générales 2

Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions 3

1. **Mot de bienvenue** 3
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** 3
3. **Présentation du comité de suivi et des membres** 4
4. **Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)** 4
5. **Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité** 4
6. **Varia, questions et suggestions** 5
7. **Fin de la rencontre** 6

Informations générales

Date : 8 décembre 2020	**Durée :** 13 h à 13 h 35 (35 minutes)
Endroit : Réunion virtuelle sur Zoom	

Personnes présentes

Membres

- M^{me} Julie Dumont, directrice du Service de l'aménagement – MRC de Bécancour
- M. Ghyslain Baril, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement – Ville de Bécancour
- M. René Bérubé, propriétaire foncier

Questerre

- M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur)
- M. Michael Binnion, président et chef de la direction

Pilote groupe-conseil

- M^{me} Samanta Penaloza

Absents

- Sonia Caron, administratrice - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec
- Sylvain Rheault, directeur régional - Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du comité de suivi et des membres
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)
5. Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité
6. Varia, questions et suggestions
7. Fin de la rencontre

Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions

1. Mot de bienvenue

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour le temps accordé.

Il explique que la rencontre du comité est la première sous l'égide de Questerre et qu'elle constitue une opportunité de dialoguer avec l'entreprise titulaire de la licence et opérateur désigné. Malheureusement, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis de tenir cette rencontre avant ni en personne, mais Questerre tenait à ce qu'elle ait lieu avant 2021.

L'objectif de la rencontre est de procéder à une mise à jour annuelle en décrivant les travaux qui ont été réalisés et en abordant les nouvelles étapes du projet.

Après avoir présenté les membres du personnel de Questerre qui participent à cette rencontre virtuelle, il cède la parole à M. Michael Binnion, président et chef de la direction de Questerre.

M. Binnion explique brièvement l'historique de la compagnie au Québec ainsi que son expérience personnelle au sein de l'industrie au Québec depuis les années 80. Il mentionne que les experts de l'entreprise connaissent bien la géologie du Québec et les meilleures pratiques pour produire du gaz naturel.

Il indique avoir constaté au fil du temps qu'il est plus difficile de produire du gaz au Québec que d'en trouver, mais qu'il a écouté les Québécois et mis de l'avant une nouvelle approche collaborative susceptible de répondre aux préoccupations des communautés quant aux émissions de GES, à la contamination de l'eau, au bruit, aux nuisances et au partage des bénéfices.

Pour réaliser son projet qui devrait permettre de verser 3 % des profits aux villes, de payer les propriétaires fonciers avec de bons baux et de créer 6 000 emplois (les plus payants aux pays et la majorité au Québec), il compte obtenir en privilégiant la transparence, en travaillant avec les communautés avec une nouvelle technologie qui produira du gaz propre sans émettre de GES ni utiliser de produits chimiques toxiques, et en partageant les bénéfices. Tout en rappelant que le permis de l'entreprise est suspendu temporairement, il souligne qu'il n'y aura pas de reprise des activités avant d'avoir obtenu cette acceptabilité sociale.

Il conclut en remerciant les participants de leur temps comme bénévoles.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Boudeweel-Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

L'ordre du jour est adopté.

3. Présentation du comité de suivi et des membres

M. Boudeweel-Lefebvre rappelle que Questerre est un opérateur d'expérience, que cette rencontre est une première prise de contact avec le nouvel opérateur de la licence et que l'entreprise veut donner aux membres du comité un accès aux décideurs.

À son invitation, chacun des membres du comité se présente brièvement.

M. Boudeweel-Lefebvre indique que le format et les règles de fonctionnement du comité sont inchangés.

4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)

En l'absence de M. Tétrault, M. Boudeweel-Lefebvre présente l'Association de l'énergie du Québec (AEQ) en mentionnant qu'elle regroupe des membres qui souhaitent faire valoir des projets énergétiques et qui adhèrent à des principes fondamentaux comme la réduction des gaz à effet de serre (GES) et un partage de revenus avec les communautés locales.

L'AEQ fournit des services à ses membres, notamment sur les plans des relations gouvernementales et locales ainsi de la promotion de projets. Elle organise aussi des événements comme une conférence annuelle au cours de laquelle les acteurs peuvent échanger sur les enjeux de l'industrie ainsi que sur les enjeux énergétiques du Québec.

Il souligne que M. Éric Tétrault se joindra à la visioconférence plus tard et qu'il répondra aux questions des membres du comité.

5. Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité

À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (*PowerPoint*), M. Boudeweel-Lefebvre décrit d'abord brièvement la compagnie, sa mission et sa vision.

Il présente ensuite une carte du territoire couvert par le comité, y situe les trois (3) puits forés par Repsol entre 2006 et 2010 et explique que Questerre a obtenu de Repsol Canada la propriété de 100 % des droits d'exploration sur les licences. Questerre est l'opérateur désigné, c'est-à-dire la seule qui peut amorcer des travaux.

Tout en présentant des photos aériennes des sites, il rappelle les travaux réalisés sur chacun des puits entre 2006 et 2019, les plus récents ayant porté sur :

- l'élimination de la pression détectée à la tête du puits A252 en 2019 dans le cadre du programme d'inspection;
- la complétion et l'évaluation du puits A277 en 2010;
- le forage du puits horizontal A283 (non complété) en 2009.

M. Boudeweel-Lefebvre décrit ensuite les activités de 2020, soit :

- l'obtention par Questerre, au début de l'année, d'une autorisation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant aux fermetures temporaires des puits;
- la surveillance hebdomadaire des sites et le fait qu'il n'y a eu aucun incident à signaler;
- des travaux de peinture sur les têtes des puits;
- la modification de la signalisation;
- la mise en place d'un système de contrôle des mauvaises herbes et de la végétation ainsi que d'entretien nécessaire;
- une demande de renouvellement des autorisations relatives aux puits auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Il conclut cette revue des activités de l'année en mentionnant que les puits sont l'objet d'une suspension (moratoire) sans pourtant être fermés définitivement, et qu'il n'est pas question d'entreprendre des travaux sur les sites à court ni à moyen terme.

Plainte

Par souci de transparence, il évoque le fait qu'un propriétaire voisin du puits A252 a mentionné au responsable des inspections de Questerre sur le terrain que la compagnie avait contaminé l'eau de son puits avec du pétrole. Des échantillons d'eau ont été prélevés dans le puits puis analysés par le laboratoire de la ville de Bécancour, et les résultats obtenus n'ont pas permis de confirmer la présence de contaminants.

De plus, des tests réalisés par le MERN aux puits A252 et A277 ont révélé qu'il n'y a aucune migration de gaz sur ces sites. Quant aux lectures de gaz que le ministère a faites sur le SCV, elles ont permis de constater la présence de quantités de gaz négligeables qui sont tout à fait dans les limites réglementaires.

Il aborde aussi les mesures de sécurité mises en place sur les sites, soit :

- des inspections hebdomadaires et des puits par du personnel qualifié;
- l'érection de clôtures et la mise en place de blocs de béton;
- l'installation de chaînes et de cadenas sur les vannes des têtes des puits.

Il signale qu'entre les réunions du comité, les membres peuvent acheminer des demandes d'information et des questions à la firme Pilote groupe-conseil qui les transmet à Questerre.

6. Varia, questions et suggestions

M. Boudeweel-Lefebvre invite les participants qui le souhaitent à poser des questions ou à formuler des suggestions. Aucune question n'est posée ni aucune suggestion formulée.

7. Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les membres de leur implication dans le comité et de leur participation à la rencontre.

La rencontre est terminée.